

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.032

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Objet:
**Demande de
subvention - Poste
Chef de projet
Petites Villes de
Demain**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER Vincent, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, NOEL Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : Mr JALBY Jean-Paul a donné procuration
à Mme COQUERY Liliane.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme COQUERY Liliane

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la convention d'adhésion petites villes de demain de Saint-Satur et Sancerre en date du 12 avril 2021,

La commune de Saint-Satur a été labélisée Petites Villes de Demain en partenariat avec la commune de Sancerre dans un objectif de revitalisation des bourgs-centres.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la

transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Afin de piloter ce programme et de garantir la bonne réalisation des actions qui en découlent, la commune a recruté un chef de projet Petites Villes de Demain. Le contrat de projet de l'agent en poste arrive à échéance et sera renouvelé jusqu'au 5 janvier 2028.

Le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. Le contrat pourra ne pas être renouvelé en cas de non renouvellement de l'aide de l'état permettant le financement de ce poste. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

➤ **Rôle du chef de projet Petites villes de demain**

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

➤ **Missions du chef de projet Petites villes de demain**

- Participer à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

Ce poste peut bénéficier d'un co-financement de l'Etat (ANCT et Banque des Territoires) à hauteur de 75% du coût du salaire (charges comprises) du chef de projet. Le dépense subventionnable pour 2026 du poste est de 36 100 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes au poste de Chef de Projet Petites Villes de Demain auprès de l'État.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions financières avec l'État et les organismes susmentionnés pour le financement du poste de chef de projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

La Secrétaire, Mme COQUERY Liliane



Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 21 mai 2026

le Maire, Christian DELESGUES



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 22 mai 2026

